

Trophée d'Agility par Équipe de la SCC

Règlement

Table des matières

1. Règles spécifiques	1
1.1. Classes de compétition.....	2
1.2. Catégories, constitution des équipes.....	2
1.3. Détermination du TPS	2
1.4. Classements	2
1.5. Affichage des résultats	2
1.6. Litiges.....	2
2. Sélectifs	3
2.1. Conditions de participation	3
2.2. Inscription	3
2.3. Numéros des concurrents.....	3
2.4. Épreuves.....	4
2.5. Ordre de passage aux sélectifs	4
2.6. Récompenses.....	4
2.7. Sélection pour la finale	4
3. Finale	4
3.1. Conditions de participation	4
3.2. Numéros des concurrents.....	5
3.3. Épreuves.....	5
3.3.1. Classe Générale.....	5
3.3.2. Classe Handi	5
3.3.3. Ordre de passage sur les manches.....	5
3.4. Épreuve finale.....	5
3.5. Récompenses.....	6

Le Trophée d'Agility par Équipe vise à permettre à tous les agilitistes de participer à une grande compétition. Elle est ouverte à tous les chiens, qu'ils soient ou non inscrits sur un livre des origines ou annexe reconnu par la Fédération Cynologique Internationale (FCI).

Des sélectifs sont organisés au niveau de sept Grandes Régions afin de choisir les 100 équipes qui participeront à la finale nationale.

1. Règles spécifiques

Le trophée d'agility par équipe est régi par le règlement d'agility de la SCC, étendu par les règles spécifiques précisées dans cette section (§1), et les règles spécifiques à la dernière épreuve de la finale nationale (§3.4).

1.1. Classes de compétition

- a) Deux classes de compétition sont prévues :
 - Générale : classe de compétition combinée, avec des équipes constituées de binômes des classes Senior et Junior 11/14/18 et éventuellement un (seul) conducteur de la classe Handi ;
 - Handi : il est possible de constituer une équipe Handi mixte classes 1-5. Les conducteurs de la classe Handi doivent participer au sélectif pour pouvoir s'inscrire à la finale. Ils ne sont pas tenus de fournir des justificatifs de résultats et n'ont aucune obligation de résultats lors du sélectif.
- b) Quelque soit la classe de compétition, le prix de l'engagement est global par équipe et payé en une fois (un seul cheque ou un seul paiement par carte). On engage une équipe, on paie pour une équipe.

1.2. Catégories, constitution des équipes

- a) Les équipes de la classe Générale sont constituées de 4 chiens (obligatoirement) d'une même Grande Région.
- b) Les équipes de la classe Handi sont constituées de 4 chiens ou de 3 chiens (sans joker dans ce cas). Les chiens peuvent provenir de différentes Grandes Régions.
- c) Les équipes sont composées de chiens d'une même catégorie (A, B, C, D) avec au moins deux races ou types raciaux différents.
- d) Compte tenu du faible nombre de chiens en D dans les grandes régions, l'intégration d'un, deux ou trois chiens de catégorie D en équipe catégorie B est autorisée.
- e) Un concurrent ne peut conduire qu'un chien dans une même équipe.
- f) Un concurrent peut être inscrit dans plusieurs équipes avec des chiens différents. Un conducteur en classe Handi ne peut s'inscrire qu'avec un seul chien.
- g) Un chien ne peut participer que dans une seule équipe, et avec un seul conducteur.
- h) Le chien peut être conduit par tout conducteur possédant une licence pour ce chien, mais ce doit être le même conducteur sur toutes les épreuves. En cas de sélection, c'est toujours ce même conducteur qui doit conduire le chien à la finale.
- i) Les équipes ont comme identifiant un nom d'équipe.
- j) Chaque membre d'une équipe est identifié par un numéro de dossard.

1.3. Détermination du TPS

Le TPS (temps de parcours standard) de chaque épreuve est déterminé à partir de la moyenne des temps des trois équipes les mieux classées dans la catégorie (jokers et autres éliminés exclus) + 20%. Le classement servant pour ce calcul tient compte des pénalités de parcours (seulement) et du temps.

1.4. Classements

- a) Les regles habituelles d'agility s'appliquent au passage de chaque chien.
- b) Sur chaque épreuve, les classements élémentaires des chiens sont effectués conformément au reglement d'agility de la SCC, c'est-à-dire dans l'ordre des criteres suivants et par ordre croissant dans chaque critere : nombre de pénalités totales ; temps réalisé. Un nombre de points est attribué au chien selon son rang dans ce classement élémentaire : N pour le premier chien ; N-1 pour le deuxieme chien, etc., où N est le nombre de chiens, toutes équipes confondues, engagés à la manifestation dans la catégorie. Aucun point n'est attribué à un chien éliminé.
- c) Sur chaque épreuve (à l'exception de la derniere épreuve de la finale en classe Générale, voir §3.4), le résultat de l'équipe est donné par le cumul des points obtenus par les trois chiens les mieux classés de l'équipe, le chien le plus mal classé jouant le rôle de « joker ».
- d) Tout classement des équipes sur plusieurs manches est basé sur le cumul des résultats, en points, sur chaque manche. À égalité de points, les équipes sont départagées par le cumul des temps réalisés, jokers exclus.

1.5. Affichage des résultats

- a) Les résultats doivent être affichés à la fin de chaque manche.
- b) Les réclamations éventuelles doivent être portées dans les 20 minutes suivant l'affichage.
- c) Les résultats complets sont affichés au plus tard 20 minutes apres ceux de la derniere manche et dans tous les cas avant la remise des prix.

1.6. Litiges

Les litiges sont réglés par le Président du jury (le juge le plus ancien dans la fonction) et l'organisateur.

2. Sélectifs

Les sélectifs sont organisés sur deux jours consécutifs (samedi et dimanche) au niveau de sept Grandes Régions, regroupant des départements comme suit :

Région 1 02-08-10-27-51-52-59-60-62-76-80

Région 2 25-39-54-55-57-67-68-70-88-90

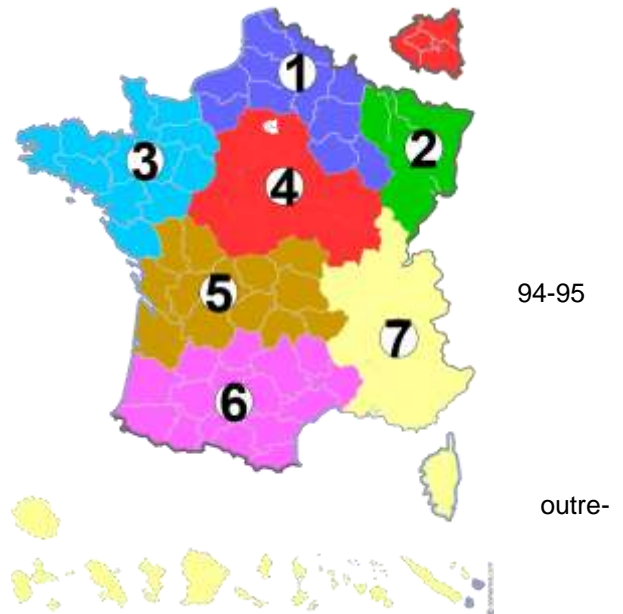
Région 3 14-22-29-35-44-49-50-53-56-61-72-85

Région 4 18-21-28-36-37-41-45-58-71-75-77-78-89-91-92-93-

Région 5 03-15-16-17-19-23-24-33-43-63-79-86-87

Région 6 09-11-12-30-31-32-34-40-46-47-48-64-65-66-81-82

Région 7 01-04-05-06-07-13-20-26-38-42-69-73-74-83-84 +
mer



2.1. Conditions de participation

- Pour chaque chien engagé, il faut être détenteur d'une licence de la SCC/CNEAC en cours de validité, d'une classe de conducteur correspondant à la classe de la compétition (cf. §1.1).
- En classe Générale, les concurrents ne peuvent participer qu'au sélectif de leur Grande Région.
- En classe Handi, l'équipe peut choisir auquel sélectif elle souhaite participer, parmi ceux des Grandes Régions représentées dans leur équipe.

2.2. Inscription

- Les inscriptions se font par équipe de 4 chiens déjà constituée (pas de dérogation, sauf pour la classe Handi, cf. §1.2.a).
- Les inscriptions auront lieu à l'aide du système d'inscription en ligne de la CNEAC. C'est le capitaine de l'équipe qui fait les demandes d'engagement pour tous les chiens de l'équipe et qui règle les frais d'inscription.
- Une date limite pour les demandes d'engagement est fixée par l'organisateur.
- Un changement éventuel d'équipier peut être fait jusqu'à la veille du sélectif et ce, quel qu'en soit le motif.
- La prise en compte des demandes d'engagement se fait selon un mode défini par le comité d'organisation (quota, réception des demandes, etc.). Le mode de sélection choisi sera porté à la connaissance des clubs sur la page de gestion du sélectif sur le système d'inscription en ligne de la CNEAC. L'arbitrage est fait par le comité d'organisation. La décision est collégiale et sans appel.

2.3. Numéros des concurrents

Les numéros sont remis au capitaine de l'équipe ou son représentant sur présentation de l'ensemble des licences des membres de l'équipe.

2.4. Épreuves

- a) Le nombre d'épreuves, ainsi que le nombre de terrains et de juges nécessaires, est déterminé en fonction de la classe et du nombre de participants choisi par l'organisateur :

Nombre de participants		Nombre de terrains	Nombre de juges	Nombre d'épreuves
Chiens	Equipes			
jusqu'à 300	jusqu'à 75	2	3	2 agility 2 jumping
de 301 à 400	de 76 à 100		4	2 agility 1 jumping
de 401 à 600	de 101 à 150	3	5	

- b) Dans une même catégorie, il est possible, si accord des juges, de faire juger une même épreuve du sélectif par deux juges différents (mais toujours sur le même parcours).

2.5. Ordre de passage aux sélectifs

- a) Un **ordre de passage** des équipes dans chaque catégorie est établi comme suit :
- Manches 1 et 2: selon un même ordre pré-établi par les organisateurs (de préférence aléatoire) ;
 - Manche 3 : selon l'ordre de classement inverse du cumul des manches 1 et 2.
- b) Les membres d'une même équipe passent l'un à la suite de l'autre, dans l'ordre de leur choix.

2.6. Récompenses

En classe Générale, un trophée individuel est remis à chaque membre des trois premières équipes au cumul des manches dans chaque catégorie (A,B,C,D).

En classe Handi, un trophée individuel est remis à chaque membre des trois premières équipes au cumul des manches.

2.7. Sélection pour la finale

- a) Les équipes sont sélectionnées selon leur classement au cumul des épreuves du sélectif (cf. 1.4.d).
- b) Une équipe sélectionnée se compose d'un chien et de son conducteur x 4 (voire 3 pour la classe Handi, cf. §1.2.a). Elle ne peut être modifiée après sélection et ne peut concourir que dans sa classe et dans sa catégorie. Les conducteurs à la finale devront être les mêmes que ceux du sélectif.
- c) Pour la classe Générale, un quota d'équipes sélectionnables par catégorie est établi par la CNEAC en début d'année. Le quota par catégorie ne pourra pas être modifié.
- d) Une équipe sélectionnable mais ne pouvant faire le déplacement à la finale cède sa place à l'équipe suivante non sélectionnée de la même catégorie.
- e) La sélection s'effectue sous le contrôle et l'autorité du Président du Jury.
- f) Dans la semaine suivant le sélectif, le CTT transmettra le dossier complet des équipes remplissant les conditions de participation, selon les modalités définies dans le document :

« Trophée d'Agility par Équipes [année en cours] - Modalités de participation »

3. Finale

La finale se déroule sur deux jours consécutifs : samedi et dimanche.

3.1. Conditions de participation

- a) Peuvent participer à la finale :
- Les équipes sélectionnées au niveau de chaque Grande Région ;

- Les équipes de la classe Handi ;
 - Les équipes vainqueurs dans chaque classe et dans chaque catégorie à la finale de l'année précédente. Chaque équipe vainqueur doit signer l'engagement de participer à la finale et s'acquitter du montant de l'engagement auprès du CTT organisateur de leur sélectif. Si l'équipe subit une quelconque modification (conducteur ou chien) la sélection est caduque.
- b) L'inscription à la finale se fait obligatoirement pour une équipe complète de 4 chiens.
- c) Après l'inscription à la finale, en cas de désistement d'un membre de l'équipe :
- Si l'équipe ne comporte plus que 3 chiens (qu'ils soient ou non d'une même race ou type racial), elle peut participer à la finale, mais sans joker.
 - Si l'équipe comporte moins de 3 chiens, elle est déclarée forfait.
- Dans tous les cas, aucun remplacement (conducteur ou chien) n'est possible.

3.2. Numéros des concurrents

Les numéros sont remis au capitaine de l'équipe ou son représentant sur présentation de l'ensemble des licences des membres de l'équipe.

3.3. Épreuves

3.3.1. Classe Générale

- a) La finale est organisée autour de trois manches de qualification et une épreuve finale. La manche 1 et l'épreuve finale sont des épreuves d'agility. Les manches 2 et 3 sont des épreuves de jumping.
- b) Un certain nombre d'équipes sont qualifiées pour participer à l'épreuve finale selon leur classement au cumul des manches 1 et 2.
- c) Seules les équipes non-qualifiées sur le cumul des manches 1 et 2 participent à la manche 3, qui permet de repêcher un nombre supplémentaire d'équipes pour l'épreuve finale.
- d) Le nombre d'équipes qualifiées par manche est défini sur le tableau suivant :

Tableau 1: Nombre d'équipes sélectionnées sur chaque manche.

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie D	Total
Cumul Manches 1 et 2	6	4	14	2	26
Manche 3	3	2	7	1	13
Total	9	6	21	3	39

3.3.2. Classe Handi

- a) La finale est organisée sur plusieurs manches, sans sélection pour une épreuve finale.
- b) Le nombre de manches dépend du nombre d'équipes inscrites à la finale dans cette classe :
- si nombre d'équipes ≤ 4 : 2 agility et 1 jumping
 - si nombre d'équipes > 4 : 1 agility et 1 jumping
- c) Les équipes sont classées sur le cumul des manches.

3.3.3. Ordre de passage sur les manches

- a) Un **ordre de passage** des équipes dans chaque catégorie est établi comme suit :
- Manches 1 et 2: selon un même ordre pré-établi par les organisateurs (de préférence aléatoire) ;
 - Manche 3 : selon l'ordre inverse de leur classement sur les manches 1 et 2.
- b) Les membres d'une même équipe passent l'un à la suite de l'autre, dans l'ordre de leur choix.

3.4. Épreuve finale

- a) L'épreuve finale (classe Générale) est un relais par équipe avec 4 parcours différents construits sur un seul terrain (étendu) avec certains agers partagés. Si une équipe avec 3 chiens atteint la finale, l'un de ses membres doit courir deux fois.

- b) L'ordre de passage des équipes sur l'épreuve finale est défini de la façon suivante :
- passent en premier les équipes sélectionnées sur la manche 3, dans l'ordre inverse de leur classement sur cette manche ;
 - passent ensuite les équipes sélectionnées sur le cumul des manches 1 et 2, dans l'ordre inverse de leur classement.

L'ordre de passage des chiens dans une même équipe est libre, mais cet ordre doit être précisé par le capitaine de l'équipe après la reconnaissance. Il ne peut plus être changé.

- c) Le temps de parcours maximum (TPM) de l'équipe est calculé sur la base de la longueur totale des 4 parcours.
- d) Le chronométrage démarre lorsque le premier chien de l'équipe traverse sa ligne de départ ; le chronométrage s'arrête lorsque le dernier chien traverse sa ligne d'arrivée.
- e) Les fautes et les refus pour chaque passage d'un membre de l'équipe sont comptabilisés séparément — 3 refus d'un même chien résultent en une élimination du chien concerné.
- f) Chaque élimination d'un chien de l'équipe est comptabilisé par 100 points de pénalité et le temps global de l'équipe devient automatiquement égal au TPM.
- g) Les pénalités totales d'une équipe résultent de l'addition des pénalités de parcours de chaque membre de l'équipe et les éventuelles pénalités de temps de l'équipe entière.
- h) Le résultat de l'équipe est donné par les pénalités totales et le temps réalisé par l'équipe.

3.5. Récompenses

En classe Générale, un trophée individuel est remis à chaque membre des trois premières équipes à l'épreuve finale dans chaque catégorie (A,B,C,D).

En classe Handi, un trophée individuel est remis à chaque membre des trois premières équipes au cumul des manches.

Version	Commentaires
2017-05-15.odt	Reglement 2017
2017-09-22.odt	Proposition 2018 soumise à lecture. - classe combinée Senior, Junior 11,14,18 - sept grandes régions - finale Senior avec épreuve finale en relais
2017-10-09.odt	Dispositions spécifiques pour les équipes Handi. Prise en compte remarques après lecture. Version proposée à la CNEAC 13 octobre 2017.
2017-10-19.odt	Classe de compétition combinée Senior, Junior 11, 14, 18 re-baptisé "Classe générale" (en opposition à la classe de compétition Handi). Suppression règles concernant les chiennes en chaleur, car la règle les concernant se trouve dans le règlement général.
2018-01-15.odt	Mise à jour suite à la réunion du 5 janvier 2018 : Classement des équipes par cumul de points de rang individuel (§1.4). Sélection pour l'épreuve finale de la finale : 2/3 sur cumul des manches 1 et 2 ; 1/3 sur la manche 3 (§3.3.1).
Version actuelle	Précision paiement global (§1.1.b). Définition de N (§1.4.b). Ordres de passage à la finale (§3.3.3.a et §3.4.b).